

---

# Dans quelle mesure le savoir acquis par l'expérience de la folie concède-t-il au sujet un statut d'expert ? L'exemple de l'antipsychiatrie

Camille Veit\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cognitive et Sociale (LAPCOS) – Université Nice Sophia Antipolis [UNS] : EA7278, Université Nice Sophia Antipolis (UNS) : EA7278 – Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cognitives et Sociales Campus Saint Jean d'Angely / SJA3 / ISHSN  
3, Bd François Mitterrand 06357 Nice Cedex 4, France

## Résumé

A l'orée des années soixante, les remaniements du lien social fournissent un terreau idéal à la création d'une " antipsychiatrie ". Fort controversée depuis, l'antipsychiatrie anglaise (R.D. Laing, D. Cooper, J. Berke) pose pourtant nombre de questions qui ne sont pas sans rappeler des débats toujours actuels, plus particulièrement dans le champ du savoir et de l'expertise. Discours et pratiques antipsychiatriques trouvèrent en effet leur originalité dans ce qu'ils concédèrent le savoir au sujet psychotique, tout en le retirant littéralement des mains du psychiatre. Après un bref rappel de l'expérience de Kingsley Hall (Londres, 1965-1970), nous analyserons les effets introduits par cette rupture de la triade classique patient-thérapeute-savoir. Quel type de savoir est-il promu et où se situe-t-il ? En quoi cette organisation concourt-elle à la promotion d'une expertise originale ?

---

\*Intervenant